

élaboré le mercredi 12 août 2026 à 11h00 par Air Pays de la Loire

à destination des préfets, DREAL, ARS, COZ et AASQA

niveaux de procédures diffusées

	PM10			O3		
	hier	aujourd'hui	demain	hier	aujourd'hui	demain
	11 août	12 août	13 août	11 août	12 août	13 août
44	0	0	0	0	0	0
49	0	0	0	0	0	0
53	0	0	0	0	0	0
72	0	0	0	0	0	IR
85	0	0	0	0	0	0

PM10 : particules fines

O3 : ozone

légende:

0 : pas de dépassement

IR : procédure d'information et de recommandation

A : procédure d'alerte

PA : procédure d'information allégée sur www.airpl.org

commentaires sur la situation en cours ou prévue

La région connaît actuellement une vague de chaleur. Le fort ensoleillement et les températures élevées associés à cet épisode caniculaire, intensifient la formation d'ozone. Les concentrations de ce polluant augmentent sur l'ensemble de la région. Pour rappel, ce gaz se forme à partir d'autres polluants émis par les activités humaines, notamment les oxydes d'azote et les composés organiques volatils.

Demain, le département de la Sarthe devrait être concerné par un dépassement du seuil d'information et de recommandation en ozone.

IMPORTANT

* Ce bulletin de prévision ne doit pas être rediffusé au public.

* Un communiqué d'information «grand public» est diffusé par Air Pays de la Loire, par délégation du préfet, conformément aux arrêtés préfectoraux départementaux relatifs à la gestion des épisodes de pollution de l'air.

*A la fin d'un épisode de pollution, ce bulletin de prévision est émis en faisant apparaître le retour à la normale et vaut a lors bulletin de fin d'épisode.

Bulletin diffusé à :

- Préfectures 44, 49, 53, 72, 85

- DREAL, ARS, COZ, AASQA zone ouest